

Pardevant M^e Paul Claude-Jérôme Cartier, notaire à Saint
Chamond (Loire), soussigné,

Ont comparu

M. Henri Carraguios, Entrepreneur, et Mad. Léonie dite Marie
Larmasaud, son épouse qu'il autorise, demeurant ensemble à S. Cha-
mond, petite rue de Plaisances.

Lesquels ont, par les présentes, constitué pour leurs mandataires
M. Jules Moisset, Contrôleur à la Caisse d'épargne
de Saint-Chamond, demeurant en cette ville, rue du Midi.

à qui ils ont donné pouvoir de, pour eux et en leur nom.

Vendre conjointement et solidairement entre eux et avec tous co-
propriétaires, soit de gré à gré, soit aux enchères, en totalité ou en partie,
en un seul ou plusieurs lots, aux personnes et aux prix, charges et
conditions que le mandataire jugera convenables, une maison sans
jardin, dite à Saint-Martin Château (Crause) ayant rez de chaussée, pre-
mier étage (un pièce par étage) écurie, joignant M^{lle} Belle, M. Cham-
peymont et un chemin public; lequel ensemble paraît figurer sous
le n^o 112, section D. du plan cadastral de la commune de Saint-Martin Château.

Établir la désignation complète et l'origine de propriété dudit im-
meuble.

Obliger les constituants, solidairement entre eux, à toutes garanties
et au rapport de toutes manières et radiations.

Fixer l'époque d'entrée en jouissance, convenir du mode et des
époques de paiement du prix, le devoir en capital et intérêts, soit com-
tant, soit aux termes convenus ou par anticipation, consacrer toutes dele-
gations aux créanciers inscrits, accepter toutes garanties, transporter,
avec ou sans garantie, tout ou partie des prix de vente, verser le prix
de transport.

Faire toutes affirmations prescrites par la loi concernant la sincé-
rité des prix de vente ou de transport.

Faire toutes déclarations d'état civil et autres, de l'acte notamment
comme les comparants le font ici.

Qu'ils sont nés: M. Carraguios, à Peyrat le Château (Haute-Loire)
le vingt-sept novembre mil huit cent soixante dix huit, et Mad. Carra-
guios, à Saint-Martin Château, le vingt-cinq novembre mil huit cent soixante
dix huit.

Qu'ils sont mariés en premières noces sous le régime de la com-
munauté réduite aux acquêts, tel que il est établi par les articles
1498 et 1499 du code civil, sans aucune clause restrictive de la capa-

Enregistré à ST CHAMOND le 28 juin 1929
 180 G. 1162 Reçu
 cinquante en
 pour le 28 juin 1929

2250



acte civil de l'épouse, suivant contrat reçu par M^r Vermaud, notaire à
 Replat le Château (Haute Vienne) le vingt un février de l'neuf cent dix
 que ils ne sont et n'ont jamais été titulaires de aucun desdits intérêts
 et n'ont jamais rempli aucune autre fonction pouvant donner lieu à hy-
 pothèque légale sur leurs biens.

Et que l'immeuble vendu est, tant de leur chef que de celui des préce-
 dents propriétaires, franc et libre de tous privilèges et hypothèques, inscrits
 ou non inscrits.

Desistes Mad. Carrageois de tous droits d'hypothèque légale sur
 l'immeuble vendu, renonce à tous droits de suite et de préférence.

A défaut de paiement exerce toutes poursuites nécessaires depuis
 les préliminaires de conciliation jusqu'à l'obtention de tous jugements
 et arrêts, produira à tous ordres et contributions, recouvrera le montant de
 toutes collocations.

De toutes sommes reçues donner quittance, consentir toutes mutations
 et subrogations avec ou sans garantie, ainsi que toutes limitations
 de privilège et toutes antériorités, faire enregistrer, avec désistement
 de tous droits de privilège, hypothèque et action résolutoire, et consen-
 tir la radiation de toutes inscriptions d'office ou autres, le tout avec
 ou sans constatation de paiement.

Aux effets ci dessus passer et signer tous actes, élire domicile,
 substituer et, généralement, faire le nécessaire.

Sont acte en brevet, sur modèle présenté et rendu et
 fait et passé à Saint Chamond, rue de la République, 48
 en l'étude de M^r Cartier, soussigné.

Rapport un mot nul.

L'an mil neuf cent vingt neuf.
 Le vingt six juin.

Lecture faite, M. et Mad. Carrageois ont signé avec le notaire

H.C.
 17
 H.C.

M. Carrageois

Maria Carrageois

P. Cartier

Vu par Nous

Notaire de Paris pour la legalisation

la Signature de M^r Cartier

à la qualité par lui prise.

CHAMOND, le 28 juin 1929



2307